



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/12/3
28 mars 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE
FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES,
TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES
Douzième réunion
UNESCO, Paris, 2–6 juillet 2007
Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN APPROFONDI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES

Note du Secrétaire exécutif

NOTE DE SYNTHÈSE

1. La Stratégie mondiale pour la conservation des plantes a été adoptée en 2002 (annexe à la décision VI/9), avec pour but ultime de mettre un terme à l'appauvrissement actuel et continu de la diversité végétale. La Stratégie comprend 16 objectifs pragmatiques à atteindre d'ici à 2010. En vertu du programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties, adopté jusqu'en 2010 dans le cadre de la décision VII/31, il est procédé à un examen approfondi de la Stratégie mondiale, sur la base : i) des informations compilées à partir des troisièmes rapports nationaux et des informations supplémentaires soumises par les Parties, les autres parties prenantes et les partenaires; ii) des contributions apportées lors de la réunion d'un Groupe de liaison organisée par le Secrétaire exécutif en collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes à Glasnevin, Dublin, du 23 au 25 octobre 2006; iii) des commentaires reçus à propos d'une précédente version de la présente note.

2. D'une manière générale, l'examen montre que la Stratégie mondiale a constitué, conformément à ses objectifs, un cadre utile afin d'harmoniser et de réunir différents programmes et initiatives concernant la conservation des plantes, tant au niveau national que régional. La Stratégie mondiale a notamment réussi à conforter l'engagement des communautés botaniques et des communautés associées à la conservation des plantes de travailler dans le cadre établi par la Convention sur la diversité biologique par le biais, inter alia, de la mise en place de réseaux nationaux, régionaux et internationaux, qui incluent notamment le Partenariat mondial pour la

* UNEP/CBD/SBSTTA/12/1.

/...

conservation des plantes, créé lors de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention. La Stratégie mondiale a également contribué à promouvoir l'élaboration de nouveaux projets et initiatives et à mobiliser des ressources aux fins d'application des objectifs de la Stratégie.

3. Les conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (Millennium Ecosystem Assessment) ont donné une raison supplémentaire d'appliquer la Stratégie, y compris, au niveau national, afin d'assurer une sécurité d'accès aux ressources végétales et à leurs services de provisions et afin de permettre aux communautés de continuer de bénéficier des avantages retirés de l'utilisation de la diversité végétale, notamment comme nourriture, médicaments, combustibles, fibres, bois et autres utilisations. De plus, comme la Stratégie mondiale a été conçue en vue d'être appliquée au niveau national, elle peut être utilisée dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement, en particulier la réduction de la pauvreté (objectif 1), le combat contre les maladies (objectif 6) et l'assurance d'un environnement durable (objectif 7).

4. Des efforts ont été prodigués afin de faciliter la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale au niveau national. Ces efforts incluent l'élaboration de stratégies et d'objectifs nationaux et/ou l'intégration des objectifs de la Stratégie mondiale au sein de plans, programmes et stratégies nationales, tels que les stratégies nationales pour la biodiversité et les plans d'action, conformément aux paragraphes 3 et 4 de la décision VI/9. Moins de 10% des Parties ont actuellement élaboré des stratégies et/ou des objectifs nationaux, ou ont intégré ces stratégies et/ou objectifs dans leurs stratégies nationales pour la biodiversité et de leurs plans d'action.

5. Trop peu de temps s'est écoulé depuis l'adoption de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes en 2002, pour permettre que les objectifs aient été dans l'ensemble atteints, mais des progrès notables ont été réalisés pour parvenir aux objectifs suivants : objectif 1 (une liste de travail, largement accessible, des espèces végétales connues, constituant un pas vers une flore mondiale complète), objectif 5 (assurer la protection de 50% des zones les plus importantes en matière de diversité végétale), objectif 8 (60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ, de préférence situées dans leur pays d'origine, dont 10% font l'objet de programmes de récupération et de restauration), objectif 9 (70% de la diversité génétique des plantes cultivées et des autres principales espèces végétales à valeur socio-économique sont conservées, et les connaissances locales et autochtones connexes préservées), objectif 11 (aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international), objectif 14 (incorporer au programme de communication, d'éducation et de sensibilisation du public un élément soulignant l'importance de la diversité végétale et la nécessité de la préserver), objectif 15 (augmenter, en fonction des besoins des pays, le nombre de personnes formées travaillant à la conservation des plantes à l'aide de moyens appropriés en vue d'atteindre les objectifs de la présente Stratégie), et objectif 16 (création de réseaux nationaux, régionaux et internationaux s'occupant de la conservation des plantes, ou développement de réseaux existants).

6. Des progrès limités ont cependant été réalisés en ce qui concerne les objectifs suivants : objectif 2 (une évaluation de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux national, régional et international), objectif 4 (au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète effectivement conservées), objectif 6 (au moins 30% de terres productives gérées dans le respect de la conservation de la diversité végétale), objectif 10 (instauration de plans de gestion visant au moins 100 des principales espèces exotiques envahissantes menaçant les plantes, les communautés végétales, ainsi que les habitats et écosystèmes associés), et objectif 12 (30% des produits d'origine végétale proviennent de sources gérées de façon durable).

7. L'objectif 3 n'a pas été complètement atteint (élaboration de modèles à l'aide de protocoles pour la conservation et l'utilisation durable des plantes, fondés sur la recherche et les expériences de terrain), notamment en ce qui concerne l'élaboration d'outils et de protocoles pour les objectifs de la Stratégie pour lesquels des progrès limités ont été observés. Les efforts prodigués pour atteindre l'objectif 7 (60% des espèces menacées conservées in situ) ont été limités par le manque de progrès réalisés dans le cadre de l'objectif 2 : ce dernier fournit en effet les données de référence nécessaires pour parvenir à l'objectif 7.

8. Les obstacles rencontrés dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale au niveau national incluent : un manque d'intégration institutionnelle, un manque de généralisation, et des politiques et cadres juridiques inadéquats au niveau de la planification; sur le plan opérationnel, les obstacles incluent le manque de données, d'outils et de technologies disponibles, une coopération et une coordination insuffisantes entre les secteurs, et des ressources financières et humaines limitées. L'examen de la Stratégie montre également qu'un développement futur de la Stratégie mondiale devrait comprendre les objectifs suivants : i) les changements climatiques, qui contribuent à l'appauvrissement de la diversité biologique et dont l'intensité s'est accrue dans les récentes années; ii) les incidences des charges en nutriments sur la diversité végétale.

9. Les défis préliminaires ayant été identifiés, on peut désormais traiter de la question d'une amélioration de la mise en oeuvre de la Stratégie, qui concerne non seulement les communautés botaniques et les communautés associées à la conservation des plantes, mais aussi les incidences plus étendues de l'agriculture et des changements climatiques sur la diversité végétale, l'intégration de la Stratégie au sein des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement, et une considération de l'avenir de la Stratégie au-delà de l'horizon 2010.

SUGGESTIONS DE RECOMMANDATIONS

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques souhaitera peut-être recommander que la Conférence des Parties :

- a) *Prie instamment* les Parties qui ne l'ont pas encore fait :
 - i) De désigner des correspondants nationaux de la Stratégie;
 - ii) D'élaborer des stratégies nationales et/ou régionales pour la conservation des plantes comprenant des objectifs, et envisager leur intégration au sein des stratégies nationales pour la diversité biologique, des plans d'action et d'autres plans d'action et politiques nationales et régionales pertinentes, faisant partie intégrante du but plus général d'atteindre l'Objectif de 2010 pour la diversité biologique et les Objectifs du millénaire pour le développement pertinents;
- b) *Prie* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes :
 - i) D'entreprendre des activités visant à parvenir à une amélioration de la mise en oeuvre de la Stratégie, notamment de ses objectifs 2, 4, 6, 7, 10 et 12;
 - ii) De soumettre des informations supplémentaires sur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de la Stratégie, incluant des données quantitatives et des informations supplémentaires provenant d'autres secteurs et processus, tels que les secteurs forestier et agricole.
- c) *Envisage* le développement de la Stratégie au-delà de l'horizon 2010, en y incorporant notamment des objectifs relatifs aux changements climatiques et aux charges en nutriments;

d) *Prie* le Secrétaire exécutif d'élaborer, en collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes et les organisations compétentes et en se reportant aux grandes lignes qui figurent en annexe à la présente note et en tenant compte des contributions apportées par les Parties, les autres gouvernements et les parties prenantes compétentes,

- i) Une pochette de documentation qui décrit, inter alia, les outils et les expériences susceptibles d'aider au renforcement de la mise en oeuvre de la Stratégie au niveau national, et
- ii) Un rapport sur les Perspectives en matière de diversité biologique des plantes (Plant Biodiversity Outlook) qui puissent être utilisées comme outil de communication et de sensibilisation à l'état de conservation des plantes et à la mise en oeuvre de la Stratégie.

I. INTRODUCTION

1. La Stratégie mondiale pour la conservation des plantes a été adoptée en 2002 dans le but de mettre un terme à l'appauvrissement actuel et continu de la diversité végétale. La Stratégie comprend 16 objectifs à atteindre d'ici à 2010, tels qu'ils figurent en annexe à la décision VI/9. A sa septième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a décidé de procéder à un examen approfondi de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VII/31). Le Secrétaire exécutif a établi la présente note conformément aux lignes directrices pour les examens approfondis, qui figurent à l'annexe III de la décision VIII/15, afin de faciliter les travaux du SBSTTA dans le cadre de la réalisation d'un tel examen approfondi.
2. Dans la section II de la présente note, sont examinés les progrès réalisés dans le cadre de l'application de la Stratégie aux niveaux national et régional. Dans la section III, les résultats auxquels on est parvenu pour chaque objectif sont résumés et les défis, possibilités et obstacles présentés sont identifiés. Enfin dans la section IV, plusieurs propositions sont faites concernant la mise en oeuvre de la Stratégie à l'avenir.
3. Une version antérieure du projet de la présente note a été affichée sur Internet et soumise à examen entre le 26 février 2007 et le 13 mars 2007, conformément à la notification 2007-026, et les commentaires apportés ont été intégrés à la présente note lorsqu'ils se sont avérés appropriés.

II. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL

4. Les informations concernant la mise en oeuvre de la Stratégie au niveau national sont basées sur les informations fournies par les correspondants nationaux relativement à la Convention sur la diversité biologique et à la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, les rapports relatifs à la mise en place et à la mise en oeuvre de stratégies nationales et régionales, et les suites données au troisième rapport national.

A. *Rapports nationaux*

5. En application du paragraphe 10 de la décision VII/10, les objectifs de la Stratégie ont été intégrés dans le format retenu pour le troisième rapport national, en vertu de l'article 26 de la Convention sur la diversité biologique. En date de février 2007, 92 Parties avaient répondu au questionnaire contenu dans le formulaire de rapport national et sept Parties avaient soumis des informations supplémentaires. A ce jour, une Partie sur trois a établi au moins un objectif national correspondant à un objectif mondial et a intégré ces objectifs nationaux dans des plans, programmes et stratégies pertinents.
6. Moins de 10% des Parties ont rapporté avoir établi des objectifs, bases de référence, jalons et indicateurs nationaux relatifs à la Stratégie. Ceci rend la tâche d'analyser et de consolider les informations dans un rapport sur l'état mondial des progrès réalisés dans le cadre de l'application de la Stratégie difficile. La plupart des Parties ont cité des activités menées au niveau national pertinentes au regard des objectifs de la Stratégie, mais elles n'ont pas donné d'indications précises concernant l'état d'application de ces activités au regard d'indicateurs et de jalons spécifiques. En outre, un grand nombre de réponses apportées ont été de nature qualitative et ont contenu peu de données quantitatives.
7. Pour tous les objectifs de la Stratégie, les principaux obstacles rencontrés sont de nature technique (manque de données, d'outils et de technologies), financière (des financements

disponibles limités), institutionnelle (un manque de coordination sectorielle et un manque d'infrastructures et de capacité institutionnelles) et réglementaire (des politiques et un cadre juridique d'appui insuffisants). Un résumé des progrès réalisés pour parvenir à chaque objectif figure dans la section III de la présente note.

B. Correspondants nationaux de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

8. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a invité les Parties à désigner des correspondants de la Stratégie, ou à les nommer parmi les correspondants déjà existants (paragraphe 6 de la décision VII/10), afin d'aider à la mise en oeuvre de la Stratégie. A ce jour, 58 Parties ont désigné des correspondants nationaux de la Stratégie (<http://www.biodiv.org/doc/lists/nfp-cbd-.pdf>). Ces correspondants ont joué un rôle essentiel dans le cadre d'une sensibilisation à la nécessité d'adopter des stratégies et des objectifs nationaux. Ils ont également joué un rôle important en permettant de réunir différentes parties prenantes au sein d'ateliers et de consultations nationales, en vue d'établir des bases de référence pour la conservation et l'utilisation durable des plantes, et en contribuant à l'élaboration de réponses nationales à la Stratégie. Certains de ces correspondants ont participé à des réunions du Groupe de liaison concernant la Stratégie et à des réunions régionales et internationales au cours desquelles ils ont fait part de leurs expériences nationales et des défis posés au niveau national, comme par exemple lors de la première réunion du Partenariat mondial pour la conservation des plantes qui s'est tenue à Dublin, en Irlande (<http://www.botanicgardens.ie/Strategy/gppc/dbnpresent/summary.htm>).

C. Stratégies nationales et régionales

9. En application du paragraphe 4 de la décision VI/9, plusieurs pays ont élaboré des objectifs nationaux et/ou régionaux et des stratégies nationales, en ayant recours aux objectifs mondiaux comme un cadre souple. Ces pays incluent l'Irlande ^{1/}, les Philippines, les Seychelles ^{2/} et le Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ^{3/}. L'Afrique du Sud ^{4/} a élaboré une réponse nationale comprenant un rapport sur l'état d'application de la Stratégie au niveau national et un résumé des actions devant être menées pour pouvoir atteindre les objectifs de la Stratégie d'ici à 2010. En Chine, en Allemagne, au Honduras, en Malaisie et en Espagne, des initiatives sont actuellement menées en vue d'élaborer des stratégies nationales. Le Brésil ^{5/} a élaboré une série d'objectifs nationaux, établis sur la base des objectifs mondiaux de la Stratégie et sur la base des objectifs secondaires établis dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique pour évaluer les progrès réalisés pour parvenir à l'objectif de 2010 pour la diversité biologique. Bien que les réponses initiales des Parties relativement à l'élaboration de stratégies nationales et/ou régionales aient été limitées, les réponses connaissent aujourd'hui une accélération et différentes approches sont utilisées, y compris des ateliers et consultations nationales. Dans certains pays, tel que le Royaume Uni, les objectifs mondiaux ont été repris dans un contexte national, tandis que dans d'autres pays, tels que les Seychelles et le Brésil, ces objectifs ont été envisagés comme un cadre souple à partir duquel les objectifs nationaux pouvaient être élaborés. Certaines expériences acquises aux niveaux national et régional pourraient constituer des modèles très utiles aux fins d'élaboration de stratégies et d'objectifs nationaux. Ces expériences seront citées dans la pochette de documentation, requise au titre du paragraphe 7 de la décision VII/10, afin de renforcer davantage l'élaboration de stratégies et d'objectifs nationaux.

^{1/} <http://www.botanicgardens.ie/gspc/gspc.htm>.

^{2/} <http://www.botanicgardens.ie/gspc/gspc.htm>

^{3/} <http://www.plantlife.org.uk/uk/plantlife-saving-species-global-strategy-PDCC2006.html>

^{4/} <http://www.sanbi.org/biodivseries/1strategyplantcons.htm>.

^{5/} <http://www.mma.gov.br/index.php?ido=conteudo.monta&idEstrutura=72&idMenu=2337>

10. Au niveau régional, les objectifs établis dans le cadre de la Stratégie européenne pour la conservation des plantes 6 ont été harmonisés avec ceux de la Stratégie mondiale, lors de l'examen à mi-parcours de la Stratégie européenne en 2004. On s'attend à ce que l'examen final de la Stratégie européenne, prévu pour 2007, apporte des indications concernant les progrès réalisés, les défis posés et les possibilités présentées dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie au niveau régional. D'autres initiatives mettant l'accent sur l'élaboration de stratégies et/ou réponses régionales incluent le Groupe de spécialistes de plantes arabes de la Commission de l'UICN pour la survie des espèces (IUCN- Species Survival Commission's Arabian Plant Specialist Group), qui a organisé deux réunions régionales afin d'envisager la possibilité d'adopter une Stratégie régionale arabe pour la conservation des plantes (Arabian Regional Plant Conservation Strategy) (en 2004 et 2005) et le Congrès de botanique latino-américain (Latin American Botanical Congress), qui a examiné les possibilités de réponses régionales et/ou nationales à la Stratégie (<http://www.botanica-alb.org/>).

11. Des partenaires non gouvernementaux ont également été très actifs en matière de renforcement de l'application de la Stratégie aux niveaux national, régional et international. A titre d'exemple, des objectifs établis sur la base de la Stratégie font aujourd'hui partie intégrante de l'Agenda international pour la conservation dans les jardins botaniques (International Agenda for Botanic Gardens) 7/, du Réseau des jardins botaniques africains (African Botanic Gardens Network) 8/, de la Stratégie pour la conservation des plantes des jardins botaniques nord-américains (North American Botanic Gardens Strategy for Plant Conservation) 9/, du Réseau canadien pour la conservation de la flore (Canadian Botanical Conservation Network) 10/, du Réseau australien pour la conservation des plantes (Australian Network for Plant Conservation) 11/, du Réseau néo-zélandais pour la conservation des plantes (New Zealand Plant Conservation Network) 12/ et du Centre pour la conservation des plantes (Centre for Plant Conservation) (Etats-Unis) 13/, entre autres partenaires.

12. Le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes, a fourni une assistance aux Parties, notamment celles qui sont des pays en développement, afin de soutenir l'élaboration de leurs stratégies et objectifs nationaux : plusieurs activités de formation et de renforcement des capacités ont ainsi été organisées, tel que le Cours de formation d'experts régionaux en Afrique (African Regional Expert Training Course) relatif à la mise en oeuvre de la Stratégie (2004), l'Atelier régional des Caraïbes sur la Stratégie (Caribbean Regional Workshop on the Strategy) (avril 2006), l'Atelier de direction mondiale en matière de conservation des plantes (Global Leadership in Plant Conservation Workshop) tenu en Chine (novembre 2006) et l'Atelier régional asiatique sur la Stratégie (Asian Regional Workshop on the Strategy) (avril 2007). De plus, le Partenariat mondial pour la conservation des plantes a organisé la Conférence sur les plantes 2010 (Plants 2010 Conference) à Dublin en Irlande, du 22 au 25 octobre 2005, portant sur la question du renforcement de la mise en oeuvre de la Stratégie au niveau national 14/.

6/ <http://www.plantlife.org.uk/international/plantlife-policies-strategies-eps.html>
7/ http://www.bgci.org/worldwide/bg_targets/
8/ http://www.bgci.org/worldwide/bg_targets/
9/ <http://www.azh.org/Conservation/NorthAmericanBotanicGardenStrategy2006.pdf>
10/ <http://www.rbg.ca/cbcn/en>
11/ <http://www.anbg.gov.au/anpc>
12/ <http://www.nzpcn.org.nz/>
13/ <http://www.centerforplantconservation.org/>
14/ <http://www.plants2010.org>

III. PROGRÈS, DÉFIS, POSSIBILITÉS ET OBSTACLES POSÉS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES

Objectif 1 : Une liste de travail, largement accessible, des espèces végétales connues, constituant un pas vers une flore mondiale complète

13. La Stratégie vise le monde végétal et notamment les plantes vasculaires (plantes à fleurs et fougères) et les bryophytes (mousses et leurs alliés). Elle ne concerne pas les algues, lichens et champignons, mais les Parties peuvent choisir d'inclure les taxons de rang inférieur à un niveau national (décision VI/9, annexe I, paragraphe 8).

14. Un atelier international organisé par les Jardins botaniques royaux de Kew (Royal Botanic Gardens Kew) et Espèces 2000 (Species 2000) en 2004 a été à l'origine d'une analyse des lacunes qui a identifié l'état de la production de listes de points à vérifier pour les familles de plantes ainsi que les principales lacunes ^{15/}. A la suite de cette analyse, le Système mondial d'information sur la diversité biologique (Global Biodiversity Information Facility) a établi des priorités pour ses subventions pour les semences en mettant l'accent sur l'objectif 1 de la Stratégie mondiale, et des listes de points à vérifier ont été produites pour les deux principales lacunes identifiées : les *Compositae* et *Melastomataceae*. Une actualisation de cette analyse des lacunes est en cours d'élaboration, en vue d'être publiée par les Jardins botaniques royaux de Kew.

15. Plus de 50% des informations concernant l'objectif 1 sont accessibles sur Internet; ce pourcentage s'élèvera sans doute à 60% d'informations accessibles sur Internet d'ici à la fin de l'année 2007. Le Système mondial d'information sur la diversité biologique (GBIF) et le Catalogue de Life Partnership ont largement contribué à rendre accessibles les listes existantes. L'Index international des noms de plantes (International Plant Names Index (IPNI)), une initiative de coopération entre les Jardins botaniques royaux de Kew, l'Université de Harvard et le Centre de recherche sur la diversité végétale de Canberra (Centre for Plant Diversity Research), fournit les données de référence de la nomenclature botanique nécessaires pour toutes les listes de points à vérifier, de même qu'il apporte des informations supplémentaires sur environ un tiers des espèces végétales (102 600 espèces au sein de 150 familles) ^{16/}. Des listes de travail sur les fougères et les gymnospermes ^{17/} existent déjà, et une liste de points à vérifier pour les bryophytes est pratiquement (à 90%) terminée ^{18/}. Les Jardins botaniques royaux de Kew, le Jardin botanique de New York et le Jardin botanique du Missouri travaillent actuellement à mettre en place des mécanismes visant à accélérer la production de listes de points à vérifier établies en collaboration ^{19/} et ils examinent également les possibilités de relier l'Index international des noms de plantes (IPNI) et la base de données TROPICOS du Jardin botanique du Missouri afin de renforcer la normalisation des données de la nomenclature.

16. De nombreuses Parties ont établi un lien entre l'objectif 1 et la mise en oeuvre de l'Initiative taxonomique mondiale (Global Taxonomy Initiative (GTI)), tel que demandé par la Conférence des Parties en vertu du paragraphe 8 de la décision VII/10. On trouve plusieurs exemples pertinents au niveau national, tels que l'herbier virtuel chinois (Chinese Virtual Herbarium), qui constitue une ressource botanique essentielle reliant les institutions botaniques de Chine afin de rendre accessible sur Internet une mine de données concernant deux millions de

^{15/} <http://www.bgci.org/files/Plants2010GPPC/Documents/WorkshopReportJune2004.DOC>

^{16/} www.kew.org/wcsp/

^{17/} <http://homepages.caverock.net.nz/~bj/fern/>

^{18/} <http://mobot.mobot.org/W3T/Search/most.html>

^{19/} www.iplants.org

spécimens végétaux conservés dans les herbiers chinois ^{20/}. On trouve également plusieurs projets régionaux de grande envergure relatifs à la flore, qui fournissent des bases de référence utiles et qui constituent aujourd'hui, par le biais de gros instituts botaniques ayant une perspective régionale ou internationale, un mécanisme important permettant de stimuler l'établissement de listes de points à vérifier au niveau régional, comme par exemple dans le cas de l'Initiative pour les plantes africaines (African Plants Initiative), qui réunit plus de 50 institutions.

17. Bien que différentes mesures aient été prises au niveau national pour atteindre l'objectif 1, tel que le renforcement des capacités en Chine, au Ghana et en Inde, la recherche de nouveaux financements au Népal, l'embauche de nouveaux taxonomistes à Sainte-Lucie, la révision de politiques en Ouganda et l'établissement d'objectifs nationaux au Royaume Uni, les principaux obstacles rencontrés sont toujours un manque de moyens financiers, un manque d'investissements dans le domaine de la taxonomie, un manque de capacités institutionnelles, un cadre législatif insuffisant, un manque de taxonomistes/d'experts et des collections mal préservées.

Objectif 2 : Une évaluation de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux national, régional et international.

18. Trente pays ont indiqué avoir établi des listes rouges nationales, sachant que plus de 75% de ces listes ont été établies avant l'adoption de la Stratégie mondiale. Certaines listes rouges nationales font partie intégrante des objectifs nationaux établis dans le cadre de la stratégie nationale pour la diversité biologique et du plan d'action (l'Ethiopie par exemple) ou elles font partie des efforts prodigués dans le cadre d'une évaluation de l'état de la diversité biologique au regard du commerce international (l'Indonésie par exemple). D'autres pays ont établi leurs listes à la suite de l'adoption d'une réglementation nationale et/ou régionale (le Danemark par exemple), liée à l'application au niveau national de la directive Habitats de l'Union européenne.

19. Les principaux obstacles rencontrés incluent un manque de moyens financiers pour un travail de terrain et pour pouvoir soutenir des activités d'évaluation, ce qui aboutit à, inter alia : un manque de recherche et de données; un manque d'experts (taxonomistes/experts en végétaux); un manque de coopération; une connaissance taxonomique incomplète de certaines familles; un manque d'herbiers et d'installations ex-situ; et un manque d'initiatives en matière d'évaluation internationale ou régionale des plantes vasculaires.

20. Sur les 12 906 plantes inscrites sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, 8563 d'entre elles sont inscrites dans le cadre de la version des catégories et critères de l'UICN pour la Liste rouge datant de 1994 (version 2.3), tandis que 4343 espèces végétales seulement sont inscrites dans le cadre de la version actuelle des catégories et critères de l'UICN pour la Liste rouge (version 3.1). De plus, plusieurs listes rouges nationales et sous-régionales ont été établies à la suite de différentes mesures législatives et politiques adoptées aux niveaux national et régional, telles que les listes établies au titre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Ceci pose des difficultés dans le cadre de l'établissement de jalons et d'indicateurs nationaux, régionaux et internationaux, en raison de bases de références variables.

21. Le Programme de l'UICN pour les espèces (UICN Species Programme) élabore actuellement une méthodologie en deux étapes afin de pouvoir procéder à des évaluations préliminaires des végétaux et aider à atteindre l'objectif 2 de la Stratégie mondiale d'ici à 2010, comme suit :

a) Une approche normalisée pour les évaluations préliminaires, appelée RapidList, est en cours d'élaboration : elle assurera une rigueur scientifique et permettra une intégration en

^{20/} <http://www.cvh.org.cn>

douceur dans la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées. Le Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN (IUCN Centre for Mediterranean Cooperation) travaillera en collaboration avec le Groupe de spécialistes des plantes des îles méditerranéennes (Mediterranean Island Plant Specialist Group) et PlantLife International afin de tester cette approche dans plusieurs pays méditerranéens, dans le cadre d'un projet d'une durée de trois ans (2006-2008).

b) Une autre approche est constituée par l'Indice échantillonné de la Liste rouge (Sampled Red List Index (SRLI)), qui prévoit l'échantillonnage de plusieurs groupes de végétaux (1500 espèces par groupe d'échantillons taxonomiques, prélevés chez les bryophytes, ptéridophytes, gymnospermes, monocotylédones et dicotylédones, en vue d'ajouter des taxons supplémentaires à la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées.

Objectif 3 : Elaboration de modèles à l'aide de protocoles pour la conservation et l'utilisation durable des plantes, fondés sur la recherche et les expériences de terrain

22. Plusieurs protocoles, outils et technologies pertinents pour l'application des objectifs de la Stratégie ont été mis en avant dans les rapports nationaux. A titre d'exemple, ils incluent les outils et les technologies pour une propagation in vitro (Algérie), la planification en matière de récupération et la réduction des menaces (Autriche et Australie), la translocation d'espèces menacées (Australie), l'écologisation en ayant recours aux semences indigènes (Australie), les protocoles de propagation et de récolte (Chili), la mise en œuvre d'une approche fondée sur les écosystèmes (Allemagne), des plans d'action pour les espèces tenant compte des différentes législations nationales et conventions internationales (Hongrie), la désignation de Zones importantes pour les plantes (ZIP) (Important Plant Area (IPA)) (Belgique, Roumanie et Slovaquie), la conservation ex situ et in situ (Colombie, Chili, Chine, Inde, Indonésie et Iran), l'amélioration génétique des arbres forestiers (Japon), des modèles de conservation utilisant des systèmes d'information géographique (SIG - GIS) et des stations écologiques permanentes (Malawi), des modèles de gestion forestière durable (Malaisie), et des modèles d'utilisation durable des forêts appartenant ou loués sans frais à des communautés (Népal). D'autres outils et protocoles incluent des jardins botaniques primordiaux et des parcs forestiers grandioses (Indonésie), des projets sur les cousins sauvages et sur la gestion intégrée des forêts de cèdre (Liban), les plantes médicinales et utiles (Népal), la conservation des espèces menacées (Philippines), la propagation et la culture d'espèces menacées d'Afrique du Sud (Afrique du Sud), des forêts à utilisation spéciale (special use forests) (Vietnam), et une évaluation économique des forêts (Malaisie).

23. De nombreuses agences internationales ont également élaboré différents outils et protocoles pour différents objectifs, tel que Biodiversity International pour les objectifs 1, 2, 8, 9, 13, 14 et 15; Botanic Gardens Conservation International pour les objectifs 1,2,7 8, 9, 10, 13 et 14; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour les objectifs 6, 8, 9, 12, 13, 14 et 15; le Programme mondial sur les espèces envahissantes (Global Invasive Species Programme) pour l'objectif 10; l'UICN-Union mondiale pour la nature pour les objectifs 2, 4, 5, 7, 10, 11 et 16, et PlantLife International pour les objectifs 5 et 15.

24. La principale lacune reste toutefois un manque d'accès et de diffusion dans un format approprié des informations sur les outils et protocoles existants.

Objectif 4 : Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète effectivement conservées

25. Bien que la plupart des pays n'aient pas encore établi d'objectifs nationaux spécifiques, des efforts ont été fournis pour généraliser l'objectif 4 dans le cadre du réseau d'aires protégées, des stratégies nationales pour la diversité biologique et des plans d'action, tel que requis au titre du paragraphe 8 de la décision VII/10. D'autre part, des processus régionaux tels que Natura

2000, la Directive Habitats de l'Union européenne et le Réseau Emeraude fournissent un excellent cadre pour l'application au niveau national de cet objectif en Europe. Certains pays ont établi des objectifs nationaux, comme le Canada et la Thaïlande, tandis que l'Irlande et les Pays-Bas ont indiqué avoir déjà atteint l'objectif au niveau national.

26. De nombreux obstacles ont été cités comme limitant la possibilité de parvenir à l'objectif 4. Ils incluent : des conflits entre les besoins en conservation et les besoins d'utilisation des terres; des conflits entre développement économique et conservation; un manque de classification des régions d'écosystèmes/écologiques au niveau national; un manque d'indicateurs pour assurer un suivi; le coût ou les efforts requis pour assurer une conservation efficace; un manque de mécanismes de compensation adéquats; et des conflits entre communautés locales et gestionnaires d'aires protégées concernant les droits à la terre et à son utilisation. De nombreuses aires réservées à la conservation des plantes sont de petites dimensions (1000 à 10 000 hectares) et représentent souvent les derniers fragments qui, bien que précieux, peuvent s'avérer insuffisants pour permettre de préserver des processus à grande échelle. On trouve également des lacunes dans les zones couvertes par les réseaux d'aires protégées existants.

Objectif 5 : Assurer la protection de 50% des zones les plus importantes en matière de diversité végétale

27. Différents concepts ont été utilisés au niveau national en ce qui concerne les zones les plus importantes en matière de diversité végétale, qui incluent : les sites Natura 2000 (en Belgique par exemple), les « bio-régions » (Australie), les zones endémiques et les zones-refuge (Bosnie-Herzégovine), la Directive Habitats de l'Union européenne (au Danemark et en Allemagne par exemple), ainsi que les aires de diversité biologique importantes au niveau mondial (Globally Significant Biodiversity Areas) (Ghana).

28. Soixante-sept pays dans le monde ont participé aux initiatives concernant les Zones Importantes pour les Plantes (ZIP), qui se sont axées sur l'objectif 5, après l'adoption de la Stratégie en 2002. Plus de 50% de ces pays ont commencé à identifier des ZIP et 24% de ces pays (soit 16 pays) ont indiqué avoir mis en place des programmes continus qui traitent des questions de conservation et qui documentent les sites. Nombre de ces projets nationaux ont été initiés à la suite d'ateliers régionaux, tels que les ateliers organisés en Europe centrale et en Europe de l'Est, en Méditerranée, en Himalaya, aux Caraïbes, en Asie du sud-est et dans le sud de l'Afrique.

29. PlantLife International a élaboré des lignes directrices pour pouvoir identifier les Zones Importantes pour les Plantes (ZIP) : ces lignes directrices sont disponibles en français, en anglais et en espagnol. Des critères ont été établis pour les zones les plus importantes en matière de diversité végétale et une base de données est aujourd'hui accessible, fournissant une base de référence pour assurer un suivi de l'identification et de la protection des ZIP au niveau national et international ^{21/}.

Objectif 6 : Au moins 30% de terres productives gérées dans le respect de la conservation de la diversité végétale

30. Les mesures qui ont été prises au niveau national pour appliquer cet objectif incluent le recours à de bonnes pratiques agricoles, à de bonnes pratiques forestières et à des programmes nationaux de certification. Les efforts prodigués au niveau national pour atteindre l'objectif 6 ont été limités par plusieurs obstacles rencontrés. Il semble qu'une meilleure connaissance des besoins en conservation des plantes par les secteurs agricole et forestiers soit requise avant que

^{21/} www.plantlife.org.uk

l'objectif ne puisse être atteint. Cependant, si les correspondants nationaux sont impliqués et si les mécanismes liés aux processus en vigueur dans les secteurs forestier et agricole sont rapportés afin qu'ils puissent être examinés, il sera possible de mieux évaluer les progrès réalisés pour atteindre l'objectif 6.

31. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 a montré que 11% de la superficie forestière totale était préservée essentiellement dans un but de conservation de la diversité biologique; pour 65% de la superficie forestière totale cependant, la conservation de la biodiversité était une fonction parmi d'autres seulement. La FAO élabore et met en œuvre actuellement des indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés pour parvenir à l'objectif de 2010 pour la diversité biologique, y compris l'indicateur "*aire d'écosystèmes forestier, agricole et aquacole faisant l'objet d'une gestion durable*". Cet indicateur pourrait éventuellement être utilisé afin d'évaluer les progrès réalisés pour mettre en œuvre l'objectif 6 au niveau international. De plus, lors de la sixième réunion du Forum des Nations Unies sur les forêts, quatre objectifs mondiaux pour les forêts ont été adoptés. Parmi ceux-ci, l'objectif 3 est directement pertinent pour l'objectif 6 de la Stratégie mondiale (et pour une gestion forestière durable): "Accroître considérablement la superficie de forêts protégées dans le monde et la superficie de forêts sous gestion durable et accroître la proportion de produits forestiers provenant de forêts sous gestion durable."

Objectif 7 : 60% des espèces menacées conservées in situ

32. En 2005, la Malaisie a organisé son premier atelier sur une évaluation des menaces pesant sur les espèces végétales (Workshop on Plant Threat Assessment), afin de définir l'objectif 7 de la Stratégie mondiale. Plusieurs autres initiatives nationales ont été menées pour répondre à cet objectif et certains pays ont créé des aires protégées avec comme but spécifique la conservation de plantes menacées ou endémiques. A titre d'exemple, le Brésil a établi un objectif national qui est de protéger efficacement 100% des espèces menacées en ayant recours aux aires protégées.

33. L'insuffisance de listes rouges nationales a cependant limité les progrès réalisés dans le cadre de l'application de l'objectif 7. D'autres limitations incluent le manque de données, le manque d'objectifs nationaux, des conflits relatifs à l'accès et à l'utilisation des terres, ainsi que des limitations de nature institutionnelle, technique, sociale, financière et législative.

34. Biodiversity International travaille actuellement dans cinq pays pour améliorer la conservation in situ des cousins sauvages d'espèces cultivées, dans le cadre du projet sur les cousins sauvages d'espèces cultivées (crop wild-relative project). La conservation in situ d'amarante (Pérou), de panis (Inde et Népal) et d'aloès (Yémen) est également en cours de réalisation, dans le cadre du projet de Biodiversity International sur les espèces négligées et peu utilisées.

Objectif 8 : 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence situées dans leur pays d'origine, dont 10% font l'objet de programmes de récupération et de restauration

35. Des efforts importants ont été prodigués dans de nombreux pays pour parvenir à cet objectif, par l'intermédiaire d'un grand nombre de centres nationaux de ressources phytogénétiques, de centres de semences forestières, de jardins botaniques et de programmes sur les plantes menacées. Plusieurs pays ont également mené différentes initiatives pour constituer des collections ex situ de leurs plantes menacées; à titre d'exemple, la Malaisie et la Chine ont créé des collections importantes de bambous rares, et le Brésil a mené en 2006 une initiative pour constituer une banque de gènes internationale pour la noix de coco en Amérique latine (International Coconut Genebank for Latin America). Plusieurs initiatives régionales ont également été menées, tels que les projets de banques de semences du millénaire des Jardins

botaniques royaux de Kew (RBG Kew Millennium Seed Bank projects) en Afrique, Amériques et Australie, et le Projet de réseau européen de collections de semences (European Network of Seed Collections Project).

36. Plusieurs Parties ont cependant fait part de leurs préoccupations concernant le manque de ressources physiques, techniques et financières pour pouvoir atteindre cet objectif.

37. Afin d'assurer le suivi des progrès réalisés pour atteindre l'objectif 8, Botanic Gardens Conservation International (BGCI) a créé une base de données de recherche sur les plantes (Plant Search Database) permettant d'identifier les plantes cultivées dans les jardins botaniques ^{22/}. Plus de 150 000 taxons y sont répertoriés, provenant de près de 700 jardins botaniques; la base de données est reliée à cinq autres bases de données – les Listes rouges des espèces végétales menacées de l'UICN de 1997 et 2006, l'Index international des noms de plantes (International Plant Names Index), une liste de cousins sauvages d'espèces cultivées (Crop Wild Relatives), la base de données sur la conservation forestière (Tree Conservation Database) et le service de recherche d'images de Google.

Objectif 9 : 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et des autres principales espèces végétales à valeur socio-économique sont conservés, et les connaissances locales et autochtones connexes préservées

38. A sa dixième session, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO a accepté l'invitation de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ^{23/} (décision VII/10, paragraphe 12) à examiner la façon dont le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture pourrait contribuer à l'application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, notamment son objectif 9. Les données qui vont être rapportées dans le deuxième rapport sur une évaluation mondiale de l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture), dont la publication est prévue pour 2008, devraient constituer une référence utile pour l'objectif 9.

39. En combinant les méthodes de conservation ex situ et in situ d'une façon complémentaire et en mettant l'accent sur le rôle des centres de diversité végétale, on peut s'attendre à ce que 70% de la diversité des espèces qui entrent dans le champ d'application du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, établi au titre du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, puissent être efficacement protégées.

40. Il sera peut-être difficile d'atteindre le seuil de 70% de conservation effective en ce qui concerne la diversité génétique des espèces forestières, mais aussi en ce qui concerne d'autres espèces sauvages à valeur socio-économique telles que les espèces médicinales, aromatiques, ornementales et autres espèces « importantes », et en ce qui concerne les cousins sauvages d'espèces cultivées et les espèces et produits de base sous-utilisés ou orphelins.

41. La préservation des connaissances locales et autochtones connexes constitue l'aspect présentant le plus de difficultés dans le cadre de la réalisation de l'objectif 9. Des efforts sont actuellement prodigués afin d'identifier des indicateurs capables de déterminer les tendances en matière de préservation des connaissances, innovations et pratiques locales et autochtones. A ce jour cependant, on est confronté à un manque de méthodologies testées et à un manque d'évaluations des connaissances locales et autochtones associées à la diversité phylogénétique.

^{22/} www.bgci.org

^{23/} Paragraphe 76 sur le rapport de la dixième session ordinaire de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-10/04/REPORT): <ftp://ext-ftp.fao.org/ag/cgrfa/cgrfa10/r10repe.pdf>

Objectif 10 : Instauration de plans de gestion visant au moins 100 des principales espèces exotiques envahissantes menaçant les plantes, les communautés végétales, ainsi que les habitats et écosystèmes associés

42. Plus de 60% des Parties ont établi un lien entre cet objectif et l'application de l'article 8(h) de la Convention sur la diversité biologique au niveau national, tel que requis au paragraphe 8 de la décision VII/10. Moins de 20% des Parties cependant ont établi un objectif national.

43. Le secrétariat du Programme mondial sur les espèces envahissantes (Global Invasive Species Programme) a mené des consultations et organisé des ateliers dans cinq pays – Chili, Costa Rica, Sénégal, République Unie de Tanzanie et Vietnam –, et a testé une approche matricielle afin de pouvoir faciliter l'identification des espèces envahissantes qui posent les plus grandes menaces pour les plantes et leurs habitats. Une proposition de financement a été faite pour pouvoir tester cette approche d'une manière plus approfondie au niveau international.

44. En attendant, la Commission provisoire des mesures phytosanitaires a recommandé aux Parties contractantes et aux organisations nationales de protection des végétaux : de rassembler, lorsque cela s'avère approprié, des informations concernant les invasions de plantes étrangères nuisibles (y compris les plantes qui sont des espèces exotiques envahissantes) et de transmettre ces informations aux correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique, afin de faciliter le suivi des progrès réalisés pour parvenir à l'objectif de 2010 pour la diversité biologique.

Objectif 11 : Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international

45. De nombreux pays ont cité des activités continues concernant l'objectif 11, relié à l'application au niveau national de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et de nombreux pays ont adopté l'objectif établi au niveau mondial. En application du paragraphe 11 de la décision VII/10, le Comité CITES pour les plantes a soumis au Secrétaire exécutif un rapport résumant des informations pertinentes pour l'objectif 11.

46. En vertu du processus d'Etude CITES du commerce important (CITES Significant Trade Review), le commerce international de groupes de plantes inscrites importantes, tels que les cycadales, le bois d'Agar, les fougères arborescentes et certaines plantes médicinales a été examiné, et des mesures ont été prises pour s'assurer que ce commerce international soit durable.

Objectif 12 : 30% des produits d'origine végétale proviennent de sources gérées de façon durable

47. Les objectifs secondaires proposés pour cet objectif incluent :

- a) Objectif secondaire 1 : produits agricoles;
- b) Objectif secondaire 2 : produits forestiers (objectif secondaire 2.1 : produits à base de bois, objectif secondaire 2.2 : produits combustibles à base de bois, objectif secondaire 2.3: produits forestiers non dérivés du bois; ou
- c) Objectifs secondaires liés à des programmes ou des normes de certification.

48. La FAO a fourni périodiquement une assistance à la collecte, l'analyse et la diffusion de statistiques nationales, régionales et internationales concernant l'ensemble des aspects des ressources forestières, produits forestiers et échanges commerciaux dont ils font l'objet, et d'autres variables socio-économiques importantes; la FAO apporte également son soutien au Forum des Nations Unies sur les forêts et elle aide à établir des processus concernant les critères

et indicateurs régionaux permettant d'assurer le suivi des progrès réalisés pour parvenir à une gestion forestière durable.

49. Plusieurs initiatives nationales sont en cours d'élaboration : à titre d'exemple, l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature a soutenu l'élaboration d'une « norme internationale ^{24/} pour des collections sauvages durables de plantes médicinales et aromatiques », qui concerne également les objectifs 6, 12 et 13 de la Stratégie mondiale. En Ouganda, l'initiative « commerce bio » (BioTrade Initiative) ^{25/} de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ^{26/} propose un modèle utile pour raffiner et transformer les produits végétaux médicinaux et aromatiques, et l'initiative a mis l'accent sur la promotion d'échanges commerciaux et d'investissements utilisant des produits et des services provenant de la diversité biologique indigène ou autochtone. D'autres travaux examinant la meilleure façon pour les pays de définir et d'évaluer une gestion durable pourraient s'avérer fort utiles. Il existe actuellement plusieurs initiatives importantes relatives à une production durable, menées par le secteur privé : il serait bénéfique de partager ces expériences et d'identifier les leçons retenues, afin de fournir un cadre pour l'élaboration de bonnes pratiques, outils et procédures d'estimation.

Objectif 13 : Mettre un terme à l'appauvrissement des ressources végétales, ainsi qu'à celui des connaissances, innovations et pratiques locales et autochtones connexes sur lesquelles reposent des moyens d'existence viables, la sécurité alimentaire et la santé au niveau local

50. Les Parties, notamment celles qui sont des pays en développement, ont élaboré différents types de réponses à cet objectif. Ces réponses incluent, à titre d'exemple : l'établissement d'un objectif national et l'adoption d'une Loi sur les médecines traditionnelles et alternatives (Philippines); l'établissement d'une liste de points à vérifier pour les archives et les données ethnographiques concernant les pratiques traditionnelles utilisant du matériel végétal (Thaïlande); le soutien apporté à plusieurs initiatives émanant de communautés, la réduction d'obstacles afin de permettre un renforcement de la sécurité alimentaire, et l'encouragement à utiliser des produits végétaux dans le domaine de la santé (Népal); l'assurance d'un développement durable en matière de médecine traditionnelle chinoise (Chine) et la mise en oeuvre d'un Projet de conservation des plantes médicinales et des herbes (Conservation of Medicinal and Herbal Plants Project) (Ethiopie et Jordanie). En Tunisie, l'accent est mis sur la sécurité alimentaire, tandis qu'en Indonésie, l'accent est mis sur une gestion basée sur les communautés et le Ministère de la santé a augmenté la superficie des aires de culture de plantes médicinales.

51. Afin d'apporter un soutien à l'application de l'objectif 13, la Coopération belge au développement finance des programmes qui aident les communautés autochtones dans des pays en développement sélectionnés, et qui comprennent la récupération ainsi que la promotion des connaissances et pratiques traditionnelles; la plupart de ces programmes sont mis en oeuvre par des tiers, à savoir des organisations non gouvernementales, des universités ou des organisations internationales. Les Pays-Bas ont fourni une assistance en matière de compilation et de

^{24/} Cette norme comblera les lacunes entre les lignes directrices existantes mais plutôt abstraites, et les plans de gestion élaborés pour des conditions locales spécifiques. Les parties prenantes concernées recevront une liste de critères, indicateurs et vérificateurs faciles à utiliser, qui les aideront à s'assurer du caractère durable du matériel végétal sauvage collecté.

^{25/} "Biotrade" signifie des activités de collecte, production, transformation et commercialisation de biens et services issus d'une biodiversité autochtone, conforme aux critères de durabilité environnementale, sociale et économique. Depuis ses débuts en 1996, l'Initiative « commerce bio » (BioTrade Initiative) a mis l'accent sur un commerce durable, en application des objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

^{26/} <http://www.biotrade.org/Intro/bti.html>

publication des Ressources végétales d'Asie du sud-est (Plant Resources of South East Asia) et des Ressources végétales d'Afrique tropicale (Plant Resources of Tropical Africa).

52. Plusieurs actions ont également été menées par des agences internationales et régionales, tels que le programme de la FAO sur la promotion et le développement de produits forestiers non dérivés du bois, et plusieurs études réalisées en 2005 en République Unie de Tanzanie, au Swaziland et au Mozambique, visant à montrer l'importance des connaissances locales liées à l'utilisation et à la gestion de variétés végétales locales et liées à la sécurité alimentaire. Biodiversity International a élaboré, testé et mis en oeuvre des interventions en vue d'augmenter les aires de culture ainsi que la consommation de différents légumes verts au Kenya, en Ouganda, République Unie de Tanzanie et Sénégal. Botanic Gardens Conservation International a publié un livret sur les jardins botaniques et le bien-être humain.

Objectif 14 : Incorporer au programme de communication, d'éducation et de sensibilisation du public un élément soulignant l'importance de la diversité végétale et la nécessité de la préserver

53. Toutes les Parties ont cité des programmes actifs concernant l'éducation et la sensibilisation du public, essentiellement liés aux stratégies nationales pour la diversité biologique et aux plans d'action, aux politiques et programmes nationaux d'éducation environnementale, et aux activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public. Il apparaît cependant qu'un grand nombre de ces activités sont gérées par des organisations non gouvernementales de conservation, d'environnement et de développement.

54. Les agences internationales et régionales ont également élaboré plusieurs réponses à l'objectif 14. En 2005, Biodiversity International a organisé une exposition itinérante d'affiches et d'artéfacts avec pour titre « pas de fin pour la banane », portant sur la diversité *Musa* et l'avenir de la banane; faisant suite à d'autres expositions, cette exposition sera présentée dans un bâtiment de la Banque mondiale.

55. Le texte de la Stratégie mondiale a été publié par Botanic Gardens Conservation International (BGCI) sous forme de brochure : à ce jour, environ 25 000 copies ont été distribuées en anglais, avec le soutien des partenaires de BGCI. Le texte a été traduit et rendu disponible dans plusieurs autres langues, y compris le chinois, le français, le japonais, le portugais, le russe et l'espagnol. Des versions de la Stratégie traduite en indonésien (bahasa indonesia), en allemand et en arabe sont en cours d'élaboration. D'autre part, toute une série de marque-pages inscrivant les objectifs de la Stratégie ont été produits et largement distribués en anglais, en français, en espagnol, en portugais, en arabe et en chinois.

Objectif 15 : Augmentation, en fonction des besoins des pays, le nombre de personnes formées travaillant à la conservation des plantes à l'aide de moyens appropriés en vue d'atteindre les objectifs de la présente Stratégie

56. Plus de 75% des Parties ont cité des initiatives concernant le renforcement des capacités, liées au secteur universitaire, mais des lacunes et des difficultés ont également été mis en exergue. D'autre part, plusieurs réseaux ont apporté leur soutien à cet objectif, comme le Centre pour la diversité biologique de l'Association des pays du sud-est asiatique (Centre for Biodiversity of the Association of South East Asian Nations), le service d'accès aux collections biologiques en Europe (Biological Collection Access Service for Europe (BIOCASE)), le Réseau botanique du sud de l'Afrique (Southern African Botanical Network (SABONET)), Planta Europa, les Ressources végétales pour l'Afrique tropicale (Plant Resources for Tropical Africa (PROTA)), le Programme de soutien pour la diversité biologique de SADC (SADC Biodiversity Support Programme), le réseau d'information des collections botaniques d'Asie du sud-est (South East

Asian Botanical Collection Information Network) (SEABCIN), le réseau botanique latino-américain (Latin American Botanical Network) et d'autres encore.

Objectif 16 : Création de réseaux nationaux, régionaux et internationaux s'occupant de la conservation des plantes, ou développement des réseaux existants

57. Dans l'ensemble, la Stratégie a fourni un cadre commun et convergent pour de multiples parties prenantes et acteurs à différents niveaux et différentes échelles. Elle a promu l'établissement de programmes et de réseaux nationaux, régionaux et internationaux, comme le Comité pour la conservation des plantes aux Philippines, le Projet de stratégie nationale allemand et le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, lesquels ont largement contribué à réunir un grand nombre de parties prenantes. La Stratégie a également fourni un cadre convergent pour des réseaux tels que le Réseau australien pour la conservation des plantes (Australian Network for Plant Conservation), le Réseau irlandais pour la conservation des plantes (Irish Network for Plant Conservation), le Réseau national d'information sur la diversité biologique indonésienne (Indonesian National Biodiversity Information Network) et le Centre suédois d'information sur les espèces (Swedish Species Information Centre), en plus des différents réseaux régionaux et internationaux existants pour les jardins botaniques, les ressources phytogénétiques, les aires protégées et la conservation des plantes, auxquels les Parties ou leurs parties prenantes sont affiliées.

58. Le Partenariat mondial pour la conservation des plantes a organisé la Conférence « plantes 2010 » (Plants 2010 Conference) en collaboration avec le Secrétaire exécutif. La Conférence s'est tenue à Dublin du 22 au 25 octobre 2005 et a porté sur la question du renforcement de la mise en oeuvre de la Stratégie aux niveaux national et régional. D'autre part, un symposium tenu dans le cadre du XVIIe Congrès international de botanique qui s'est déroulé à Vienne du 17 au 23 juillet 2005, a examiné les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie et les défis posés quant à son application.

IV. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DE L'EXAMEN APPROFONDI ET SUGGESTIONS POUR ALLER DE L'AVANT

A. Analyse des résultats de l'examen approfondi

59. Dans l'ensemble, la Stratégie a constitué un cadre utile pour l'harmonisation des initiatives menées dans le domaine de la conservation des plantes aux niveaux international, régional et national, mais il existe encore plusieurs défis importants qui limitent les progrès réalisés dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie, notamment au niveau national. De nombreuses Parties ont entrepris différentes activités en vue d'atteindre des objectifs spécifiques; des stratégies et des objectifs nationaux, lorsqu'ils ont été établis, ont donné la possibilité d'harmoniser des activités, d'identifier des lacunes, et de fournir une plate-forme efficace pour mobiliser les ressources nationales, en tant que de besoin. D'autres ateliers organisés aux niveaux national et régional relativement à l'application de la Stratégie pourraient s'avérer utiles afin de renforcer les réponses apportées et afin de promouvoir l'établissement d'objectifs ainsi que l'intégration de ces objectifs au sein de plans, programmes et politiques pertinents. Dans certains cas, l'élaboration d'objectifs au niveau régional pourrait constituer une approche plus pragmatique, en raison de l'atout supplémentaire d'une coopération régionale et de la mobilisation de ressources humaines, techniques, financières et institutionnelles qui en résulte.

B. Suggestions d'éléments contenus dans la pochette de documentation, y compris une liste de points à vérifier pour

***aider les Parties à intégrer les objectifs dans leurs stratégies,
programmes et plans***

60. En vertu du paragraphe 7 de la décision VII/10 sur la Stratégie, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif d'élaborer des suggestions concernant une pochette de documentation en vue d'aider les Parties à intégrer les objectifs de la Stratégie dans leurs propres stratégies, plans et programmes, pour qu'elles soient soumises à l'examen du SBSTTA avant la tenue de sa neuvième réunion. Lors de la deuxième réunion du Groupe de liaison, organisée par le Secrétaire exécutif en collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, le Groupe de liaison a recommandé la suggestion faite d'une pochette de documentation. Les grandes lignes prévues pour la pochette de documentation figurent à l'annexe 1 du présent document, afin que le SBSTTA puissent les examiner. Lors de sa réunion, le Groupe de liaison a également recommandé la publication d'un rapport sur les Perspectives en matière de diversité biologique des plantes (Plant Biodiversity Outlook), afin de compléter la pochette de documentation et le rapport sur les Perspectives mondiales en matière de diversité biologique (Global Biodiversity Outlook) et afin d'établir des liens avec des ressources, logiciels, études de cas et autres initiatives pertinentes. D'autre part, le Groupe de liaison a recommandé que les Parties ainsi que les correspondants nationaux de la Convention et de la Stratégie soient consultés, afin d'identifier les besoins et les priorités lors de l'élaboration de la pochette de documentation.

C. Contribution de la Stratégie à la réalisation de l'Objectif de 2010 pour la diversité biologique et des Objectifs du millénaire pour le développement et réponse apportée aux défis identifiés dans le cadre de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire

61. Du fait de la nécessité d'établir un lien entre la conservation de la diversité biologique et une amélioration de la vie quotidienne, notamment dans le cas de nombreux pays en développement, il est important de continuer de relier et d'intégrer les objectifs de la Stratégie à l'application des Objectifs du millénaire pour le développement, aux initiatives concernant une utilisation durable, aux stratégies de réduction de la pauvreté et autres programmes. Une telle intégration constitue en effet un mécanisme essentiel permettant de promouvoir des synergies et de montrer la pertinence de la Stratégie et de ses objectifs pour des objectifs nationaux relatifs à une réduction de la pauvreté et à un développement durable. Les objectifs 12 et 13 de la Stratégie mondiale établissent un lien stratégique entre la mise en oeuvre de la Stratégie au niveau national et les processus nationaux d'application des Objectifs du millénaire pour le développement, notamment concernant la réduction de la pauvreté (objectif 1), le combat contre les maladies (objectif 6) et l'assurance d'un environnement durable (objectif 7).

62. La Stratégie constitue un outil utile permettant d'évaluer les progrès réalisés au niveau national pour parvenir à l'objectif de 2010 pour la diversité biologique. Certains objectifs de la Stratégie sont pertinents pour différents objectifs secondaires de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique; cependant, on ne trouve aucun objectif dans la Stratégie qui corresponde aux objectifs secondaires de l'objectif 7 au sein de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique (ces objectifs secondaires traitent des défis posés à la biodiversité par les changements climatiques). On trouve également des lacunes dans la Stratégie en ce qui concerne les incidences des charges en nutriments sur la diversité végétale. Ces lacunes pourraient être comblées et les objectifs ci-dessus pourraient être incorporés au sein de la Stratégie révisée au-delà de l'horizon 2010.

D. Examen de l'incidence potentielle des changements climatiques sur la mise en oeuvre de la Stratégie

63. On s'attend à ce que les changements climatiques aient un impact sur les habitats et sur les écosystèmes, et dans certains cas, à ce qu'ils puissent avoir des effets néfastes sur la

conservation des plantes et sur les avantages sociaux et économiques dérivés de l'application des objectifs de la Stratégie au niveau national. Le rapport de la réunion de Gran Canaria sur les changements climatiques et la conservation des plantes, laquelle a été organisée par les membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes, propose des solutions afin de limiter les effets néfastes des changements climatiques ^{27/}. Le Groupe de liaison a accueilli avec satisfaction la Déclaration de Gran Canaria sur les changements climatiques et la conservation des plantes, et il a recommandé que le texte soit transmis au Secrétaire exécutif afin qu'il puisse être examiné et éventuellement communiqué au SBSTTA. Le rapport de la réunion de Gran Canaria sur les changements climatiques et la conservation des plantes sera soumis au SBSTTA en tant que document d'information.

E. Suggestions concernant différentes options pour la Stratégie mondiale après l'horizon 2010

64. Le Groupe de liaison sur la Stratégie a examiné les progrès réalisés dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale et les nouveaux défis posés, tels que les changements climatiques; il a également examiné la question de savoir si la Stratégie était adéquate jusqu'à l'horizon 2010, au regard de son but ultime de mettre un terme à l'appauvrissement actuel et continu de la diversité végétale. Le Groupe de liaison a conclu que l'application de la Stratégie n'était pas assez rapide pour permettre d'atteindre les objectifs et les buts de la Stratégie. Il a souligné le besoin continu de gérer les nombreux défis posés en matière de conservation de la diversité végétale, en ayant recours à des approches quantitatives basées sur des preuves, qui impliquent de multiples secteurs et parties prenantes et qui soutiennent l'application au niveau national de la Stratégie au-delà de l'horizon 2010.

^{27/} <http://www.bgci.org/conservation/gcdccpc/> and <http://www.bgci.org/conservation/climatechange>.

Annexe I

**PROJET DE GRANDES LIGNES ^{28/} DE LA POCHETTE DE DOCUMENTATION
SUR LA STRATEGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES.**

I. But de la pochette de documentation : permettre aux praticiens dans les différents pays :

- D'élaborer des objectifs nationaux et/ou régionaux
- De mettre en oeuvre la Stratégie, certains éléments de la Stratégie ou des objectifs spécifiques
- D'intégrer les objectifs de la Stratégie au sein de leurs propres stratégies, plans et programmes

Personnes visées : décideurs, chercheurs, institutions, ONG, communautés locales

II. Contenu :

[Deux versions pourraient être prévues, et des listes de points à vérifier contenues dans chaque section]

Version électronique :

Section 1 : Introduction :

- Historique de la Stratégie et documents pertinents de la Convention sur la diversité biologique

Section 2 : Elaboration d'objectifs nationaux et/ou régionaux

- Comment élaborer des objectifs nationaux/régionaux : études de cas de pays sélectionnés
- Ressources – liens essentiels avec d'autres sites Web
- Liste de points à vérifier afin de pouvoir intégrer la Stratégie dans des stratégies, plans et programmes nationaux

Section 3 : Application des seize objectifs pragmatiques de la Stratégie aux niveaux national et/ou régional

- Objectif
- Aperçu de l'objectif – un résumé
- Résultats/recommandations issues de consultations menées auprès des parties prenantes
- Outils et ressources pour mettre en oeuvre l'objectif
- Documents pertinents de la Convention sur la diversité biologique
- Etudes de cas
- Liens essentiels avec des sites Web connexes et autres ressources
- Liste de points à vérifier

Section 4 : Application des objectifs intersectoriels :

- Outils et ressources
- Etudes de cas
- Liens essentiels avec d'autres sites Web et autres ressources
- Liste de points à vérifier

^{28/} Tel qu'adopté par le groupe de liaison, organisé par le Secrétaire exécutif en collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes à Glasnevin, Dublin, du 23 au 25 octobre 2006.

Section 5 : Ressources générales pour appliquer la Stratégie aux niveaux national, régional et international

Version imprimée :

Identique à la précédente, mais elle contient une version résumée du texte et les références sont données lorsque cela s'avère approprié.

(Le format retenu est celui du modèle de pochette de documentation utilisé dans le cadre du programme de travail de la Convention sur la diversité biologique sur les aires protégées).
